



SECTION RUGBY A 5



REGLEMENT INTERIEUR 2026

ARTICLE 1 :

Tout adhérent s'engage à respecter et faire respecter le présent règlement.

Tout adhérent qui ne respecte pas le présent règlement ne pourra engager la responsabilité de la section ou de la CMCAS Haute Normandie.

ARTICLE 2 :

La qualité d'adhérent est acquise dès lors que la personne a répondu aux dispositions de l'article 5 et a acquitté sa cotisation au regard de l'article 3.





ARTICLE 3 :

Montant des cotisations annuelles par personne (révisable chaque année) :

Ouvrant droit	32.5€
Ayant droit	32.5€
Extérieur aux I.E.G	65€

Le règlement des cotisations devra être effectué avant fin mars de chaque année, par chèque individuel à l'ordre de la CMCAS HAUTE NORMANDIE ou sur le site de la CMCAS Haute Normandie.

<https://mesactivites-haute-normandie.ccas.fr>

ARTICLE 4 :

L'exercice financier de la section est calqué suivant celui de la CMCAS HAUTE NORMANDIE. Il court du 1^{er} janvier de l'année en cours et se termine le 31 décembre.

ARTICLE 5 :

Lors de son inscription, l'adhérent remplit une fiche d'inscription (annexe 1) ainsi que le formulaire de décharge de responsabilités (annexe 2) qu'il remet dûment rempli au secrétaire de la section. **Un certificat médical d'aptitude à la pratique du rugby à toucher en loisir (ou rugby à 5)** valable pour la période d'inscription doit être joint au dossier.

ARTICLE 6 :

Toute personne utilisant les locaux ou le matériel de la section se doit de justifier sa qualité de membre lors de toute demande d'un représentant de la CMCAS HAUTE NORMANDIE, de la SLVie ou du bureau.

ARTICLE 7 :

Les vestiaires, les sanitaires et les douches doivent être maintenus en bon état, dans un souci d'hygiène et de sécurité. Le respect des locaux, du matériel et le maintien de la propreté sont du ressort de chaque adhérent. Cela implique que :

- Tout le matériel utilisé doit être respecté,
- Tous les effets personnels doivent être rangés,
- Le matériel mis à disposition doit être rangé aux endroits prévus
- Ainsi que tous les gestes de bon sens et de civilité qu'il est nécessaire de réaliser pour garder les locaux et le matériel propres et en bon état.





ARTICLE 8 :

Toute infraction à ce règlement peut entraîner :

- Une suspension temporaire du droit d'accès aux locaux de la section (décision immédiate, pouvant être prise par la CMCAS HAUTE NORMANDIE et/ou un membre du bureau en fonction de la gravité des actes),
- Une exclusion définitive,
- Toutes autres sanctions jugées utiles et en rapport avec les manquements constatés (remboursement de matériel, etc...).

L'exclusion définitive peut être prononcée SANS remboursement de la cotisation.

Le président de la section
Frédéric PINOT

Le président de la CMCAS HAUTE NORMANDIE
ou son représentant





FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION

SAISON 2026

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Numéro de téléphone :

Qualité :

Ouvrant droit ☐

Ayant droit ☐

Extérieur ☐

Email :

NOTA : Cette fiche d'inscription doit être remise au secrétaire, accompagnée du chèque de cotisation, du certificat médical attestant de l'aptitude à la pratique du rugby à 5 et de l'attestation de décharge de responsabilités.

Tarif des cotisations :

Ouvrant droit : 32,5€ - Ayant droit : 32,5€ - Extérieur aux IEG : 65€.

Chèque à établir à l'ordre de la « CMCAS HAUTE NORMANDIE »

ou règlement par CB sur le site de la CMCAS Haute Normandie.

<https://mesactivites-haute-normandie.ccas.fr>

L'adhérent a pris connaissance et s'engage à respecter le règlement interne de la section RUGBY A 5.

Je soussigné....., reconnais avoir pris connaissance du présent règlement intérieur et m'engage à le respecter et le faire respecter par mes ayants droit.

DATE :

SIGNATURE DE L'ADHERENT :





DECHARGE DE RESPONSABILITES

Je soussigné(e),....., né(e) le à
et demeurant à
déclare dégager la CMCAS HAUTE NORMANDIE ainsi que le président de la section Rugby à 5 de toutes
responsabilités en cas d'accident de toute nature que ce soit et assure renoncer à toute action à son
encontre.

Je suis parfaitement conscient(e) qu'il m'appartient de souscrire une assurance de responsabilité civile
pour couvrir tout type de dommages matériels ou corporels causés à un tiers.

Je reconnais avoir pris connaissance de tous les risques liés à la pratique de cette activité et je
m'engage à suivre les règles de conduite et de sécurité qui m'ont été enseignées/énoncées par les
représentants de la section RUGBY A 5 de la CMCAS HAUTE NORMANDIE.

J'ai lu attentivement la présente décharge et la signe en toute connaissance de cause.

Fait le :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

